

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022 A 20H10

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVÉAU, Philippe DECOMBLE, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nadia CARCASSET), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Karla AREL (pouvoir à Frank CHAUVÉAU), Brigitte JAUNET (pouvoir à Michelle BOUCHON), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Norman PANTER (pouvoir à Jérémy SIMON), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jacques BENISTY (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Absents

Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 11

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 JUILLET 2022

Présents : 26 **DELIBERATION N°** **: 14573**
Représentés : 11
Absents : 2 **DGA DE SECTEUR** **: CAROLINE CARSOULLE**

Pour : 37 **SERVICE** **: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Contre : **ET ANIMATIONS COMMERCIALES**
Abstention :

AFFAIRE SUIVIE PAR **: FREDERIC NEF**

TARIFS MARCHE DE NOEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'un marché de Noël aura lieu le premier week-end de décembre,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer la tarification des emplacements loués aux exposants,

CONSIDERA NT l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales réunie le 22 juin 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire l'organisation du Marché de Noël qui se déroulera le premier week-end de décembre

DECIDE de fixer le droit d'entrée des exposants à :

- 100 euros

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte lié à cet événement.

DIT QUE les recettes et les dépenses correspondantes au chapitre 6020 seront imputées au budget primitif

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

